

**Administration communale**  
**Ixelles**  
**Service Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 7B/PU/2060 (corr. M. L. Pissoort)  
N/Réf : AVL/KD/XL-2.459/s.518  
Annexe : 1 dossier

Mesdames,

Objet : IXELLES. Chaussée de Vleurgat, 272. Abattage d'un marronnier.

En réponse à votre lettre du 6 avril 2012, en référence, reçue le 11 avril, nous vous informons qu'en sa séance du 18 avril 2012, ***notre Assemblée n'a pas émis d'objection sur l'abattage du marronnier situé au fond du jardin à cause des risques qu'il présente pour la stabilité du mur mitoyen en fond de parcelle. Elle demande toutefois de replanter un arbre dont l'essence est mieux adaptée au contexte environnant.***

En effet, la demande vise l'abattage d'un marronnier (*aesculus*) situé au fond de la parcelle qui est comprise dans la zone de protection du Musée Constantin Meunier (rue de l'Abbaye, 59). L'arbre a un âge supposé de 45-50 ans et présente une hauteur de +/- 25m.

Son abattage est demandé en raison de son mauvais état phyto-sanitaire (qui n'est pas documenté) mais également de sa proximité à seulement 20cm du mur qui forme le mitoyen avec une cour située à +/- 2m en contrebas du jardin (63, rue de l'Abbaye).

Vu la disposition particulière des parcelles, la CRMS comprend que les racines risquent de poser un problème pour la stabilité du mur. Le marronnier est, par ailleurs, une essence amenée à atteindre un développement nettement plus important que l'état actuel, ce qui accroît les risques.

Cependant, la Commission constate également que la nature et le niveau de sol ont été modifiés au fond du jardin (remblais) et que des matières organiques (écorces, branchages, etc.) y ont été déposées. Une telle intervention n'a sans doute pas contribué au bon développement phyto-sanitaire des arbres.

***Par conséquent, la Commission ne s'oppose pas à l'abattage du marronnier pour des raisons de sécurité. Elle demande de replanter un arbre dans le jardin et de choisir une essence adaptée au contexte et qui ne porte pas préjudice à l'éclairage naturel du Musée Constatin Meunier.***

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme O. Goossens) et A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry).